

1. Diagnostic préliminaire : état des lieux

La réalisation d'un diagnostic initial permet de dresser un état de la situation dans l'établissement pour identifier rapidement les mesures environnementales déjà implantées et pour s'inspirer à en mettre d'autres en place. Il peut être rempli seul ou encore avec une équipe ou un comité déjà actif, avec l'aide d'un groupe-classe ou dans le cadre d'un projet spécial parascolaire.

L'outil diagnostic proposé est sous forme de liste à cocher et d'un tableau d'analyse. À noter que les actions listées ne sont pas nécessairement applicables à tous les milieux et qu'il n'est pas essentiel - ni même possible - d'adopter l'entièreté de ces pratiques pour instaurer une démarche de transition écologique. L'objectif est de dresser le portrait des mesures en place tout en gardant en tête de potentielles actions à réaliser à moyen terme, selon votre milieu, pour améliorer vos pratiques environnementales et de gestion durable. Ces actions pourront plus tard être incluses dans un plan d'action. (Voir l'outil diagnostic disponible dans l'espace membre.)

Réaliser une démarche de transition écologique peut également permettre de remplir les objectifs de la [démarche de développement durable](#) suggérée par le ministère de l'Éducation. Deux formations à ce sujet sont données à chaque année scolaire et [l'enregistrement](#) est disponible également.

Le ministère de l'Éducation a créé un Réseau de répondants et répondantes en développement durable. Chaque centre de services scolaire et commission scolaire a un répondant ou une répondante qui a accès à des présentations, des formations, des ressources et de la documentation supplémentaire. Mettre en place une collaboration avec votre centre de services scolaire ou commission scolaire pour la réalisation de votre démarche de transition écologique, pourrait vous aider dans votre démarche.